

STUDENT ABONNEMENT BREDA STUDENT ABONNEMENT MAASTRICHT STUDENT ABONNEMENT ROSENDAAL STUDENT ABONNEMENT AACHEN STUDENT ABONNEMENT LILLE FLANDRES STUDENT ABONNEMENT MAUBEUGE STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG

Pour le voyageur régulier

⊙ 2^{ème} classe

⊙ Combinable avec TEC, De Lijn ou STIB

⊙ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

- L'abonnement est toujours émis à destination de ton établissement scolaire ou de ton lieu de stage.
- **STUDENT ABONNEMENT MAASTRICHT/MAASTRICHT RANDWYCK/EIJSDEN :**
Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Visé-frontière) à destination de Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden, via le point frontière* Visé-frontière et vice versa.
- **STUDENT ABONNEMENT ROSENDAAL :**
Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt belge ou point frontière* (excepté Roosendaal-frontière) à destination de Roosendaal, via le point frontière* Roosendaal-frontière et vice versa.
- **STUDENT ABONNEMENT BREDA :**
Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt belge ou point frontière* (excepté Hazeldonk-frontière) à destination de Breda, via le point frontière* Hazeldonk-frontière et vice versa.
- **STUDENT ABONNEMENT AACHEN :**
Au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Aachen-Süd Grenze) à destination de Aachen, via le point frontière* Aachen-Süd Grenze et vice versa.
- **STUDENT ABONNEMENT LILLE FLANDRES**
Toujours émis Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Blandain-frontière et Tourcoing-frontière) à destination de Lille Flandres mais est aussi valable à destination des gares françaises : Baisieux, Ascq, Annapes, Pont de Bois, Hellemmes, Lezennes, Croix Wasquehal, Croix L'Allumette, Roubaix, Tourcoing) via Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière (à choisir librement par le client) et vice versa
- **STUDENT ABONNEMENT MAUBEUGE**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Jeumont-frontière) à destination de Maubeuge, via Jeumont-frontière et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG**

Le point frontière dépend du trajet le plus court en km.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Gouvy-frontière :**

Au départ d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Gouvy-frontière et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Sterpenich-frontière :**

Au départ d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Sterpenich-frontière, Gouvy-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Sterpenich-frontière et vice versa.

- **STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG via Athus-frontière :**

Au départ de d'une gare* ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Athus-frontière, Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Athus-frontière et vice versa.

Cas particulier :

Lorsque l'étudiant séjourne dans **2 résidences différentes** (garde alternée) et que l'établissement scolaire ou lieu du stage se situe entre les 2 résidences (sur le trajet taxé), ton **STUDENT ABONNEMENT** peut être établi au départ d'une résidence à destination de l'autre résidence. De ce fait, un abonnement est créé au lieu de 2.

par ex. :

résidence 1: Namur <-> école : Liège <-> résidence 2 : Aachen. 1 abonnement est créé : Zone Namur - Aachen.

Si ton **STUDENT ABONNEMENT** est combiné avec un abonnement STIB, TEC ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu pourras voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que tu as choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be

Attention : L'abonnement ne peut être combiné qu'avec une seule société régionale.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :

de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),

- soit :

de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), IAWM (Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand) en région germanophone, « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « Centrum voor volwassenonderwijs SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un **STUDENT ABONNEMENT**, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels (excepté job d'étudiant) ou de remplacement (excepté le revenu d'intégration), ni d'allocation du RVA ou ONEM ou être établi pour ton propre compte (excepté statut 'étudiant-indépendant'). Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

Si tu effectues des déplacements dans le cadre de ton job d'étudiant ou de ton activité d'étudiant-indépendant, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un **STUDENT ABONNEMENT**.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton Abonnement est chargé sur ta carte MoBIB* personnelle valable émise par la SNCB, TEC, STIB ou De Lijn. Tu reçois également un ticket de validation papier pour le contrôle sur le réseau étranger.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouveau STUDENT ABONNEMENT

Au guichet:

Rends-toi au guichet de la gare de ton choix. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable et de ta Carte MoBIB* personnelle si tu en possèdes déjà une. Sans carte MoBIB*, tu peux t'en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*. Tu peux acheter ton STUDENT ABONNEMENT maximum 31 jours à l'avance.

Via sncb.be:

Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), tu achètes ton STUDENT ABONNEMENT en même temps que ta carte MoBIB* (si tu ne possèdes pas déjà une carte MoBIB*) sur laquelle ton abonnement sera chargé. Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours ouvrables si tu commandes une nouvelle carte MoBIB*) avant le début de la période de validité.

Exception : Un nouveau STUDENT ABONNEMENT BREDA ne peut pas être acheté online.

Lors de l'achat de ton nouvel abonnement via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), tu peux utiliser les cartes MoBIB suivantes:

- une nouvelle carte MoBIB que tu achètes en même temps que ton nouvel abonnement ;
- une carte MoBIB SNCB existante ;
- une carte MoBIB TEC / DE LIJN / STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Tu peux également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur sncb.be (via ton compte My SNCB).

Procédure à suivre :

- Crée ton compte MySNCB et authentifies-le en t'identifiant à l'aide de ta carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de ta pièce d'identité* valable ;
- Choisis l'option « acheter un nouvel abonnement » ;
- Choisis l'origine et la destination de ton abonnement, le type d'abonnement : STUDENT ABONNEMENT, classe, date de début de validité, la période de validité et éventuellement une combinaison avec le transport régional STIB, TEC ou De Lijn (voir « Combinaison avec une société régionale de transport* » ci-dessous) ;
- Si tu as 18 ans ou plus, télécharge ton attestation scolaire ;
- Charges ensuite ton abonnement sur ta carte MoBIB* ou achètes une nouvelle carte MoBIB*. Dans ce dernier cas, télécharge une photo de ta pièce d'identité* valable ;
- Paiement de ton abonnement et éventuellement de ta nouvelle carte MoBIB* ;
- La nouvelle carte MoBIB* chargée de ton abonnement te sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée ;
- Tu reçois un e-mail de confirmation avec en annexe ta validation en format PDF pour la partie de ton voyage sur le réseau étranger. Tu dois imprimer le document sur du papier blanc ou le présenter sur l'écran d'une tablette, d'un smartphone ou d'un PC portable pour le contrôle dans le train.

Généralités :

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités:

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton établissement scolaire.
- Soit ton établissement scolaire te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Alternative :

En attendant ton attestation scolaire ou lorsque ton attestation scolaire n'est pas encore valable (date mentionnant par exemple du 21/09/2022 au 16/07/2023) mais que l'inscription aux cours de l'année académique est définitive, une alternative à l'attestation scolaire est possible : l'attestation d'inscription est acceptée.

Une fiche d'inscription avec bulletin de versement n'est pas acceptée étant donné qu'il ne s'agit pas d'une inscription définitive. Après le paiement du droit d'inscription, tu reçois un document officiel valant « attestation scolaire ».

Remarques :

- Tu peux aussi demander un STUDENT ABONNEMENT pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- Si l'établissement scolaire / lieu du stage est situé en France, tu demandes ton abonnement au guichet d'une gare française en remettant ton attestation scolaire française. Si l'établissement scolaire/lieu du stage est situé en Belgique, tu demandes ton STUDENT ABONNEMENT au guichet d'une gare belge en remettant ton attestation scolaire belge.
- La validité de ton abonnement lié à la Carte MoBIB est limitée à 1 an.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2024 – 2025), elle est valable jusqu'au 31/08/2025 inclus. Un nouveau STUDENT ABONNEMENT sur ta Carte MoBIB pourra donc être émis jusqu'au 31/08/2025 inclus, pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2024 - 15/09/2025), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Un nouveau STUDENT ABONNEMENT sur ta Carte MoBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 15/09/2024 (dans l'exemple donné) pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.

Combinaison avec une société régionale de transport*

Tu peux combiner ton abonnement avec maximum un supplément de transport régional : TEC/STIB/DE LIJN.

Tu achètes ton supplément de transport régional en même temps que ton STUDENT ABONNEMENT. La période de validité du supplément de transport régional est identique à la période de validité de ton STUDENT ABONNEMENT.

Pour la combinaison avec un supplément de transport régional TEC NEXT: indiques les noms exacts des deux arrêts TEC de ton parcours lors de l'achat.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Achat au guichet ou à l'automate :

Un supplément de transport régional DE LIJN, STIB ou TEC combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT est immédiatement lié avec ta carte MoBIB*.

Achat via sncb.be :

- Le supplément de transport régional STIB ou TEC combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT est automatiquement lié à ta carte MoBIB* le jour suivant l'achat. Si le jour de l'achat correspond au premier jour d'utilisation de ton abonnement, présentes d'abord ta carte MoBIB à l'automate ou au guichet avant d'utiliser les transports STIB ou TEC.
- Le supplément de transport régional De Lijn combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT n'est pas automatiquement lié à ta carte MoBIB*. Tu dois scanner ta carte MoBIB* à un automate ou au guichet avant ton premier voyage avec De Lijn.

Prolonger ton STUDENT ABONNEMENT :

Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est annuellement nécessaire pour prolonger ton STUDENT ABONNEMENT. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- au guichet d'une gare* belge ;
- via le site sncb.be (via ton compte 'MySNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharge ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton STUDENT ABONNEMENT pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

Prolonger la validation de ton STUDENT ABONNEMENT :

En gare*, tu peux prolonger ton abonnement aux automates (sauf à Eijsden, Breda, Luxembourg, Lille Flandres, Maubeuge) ou aux guichets belges maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via sncb.be (via ton compte « My SNCB ») de ton STUDENT ABONNEMENT est possible entre 31 et 10 jours à l'avance. Ton ticket de validation papier (pour la partie de ton voyage sur le réseau étranger) est envoyé par courrier.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton STUDENT ABONNEMENT. La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date avant ton 26^e anniversaire. La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après le jour de tes 26 ans.

Une interruption entre 2 périodes de validité est autorisée.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans ticket de validation en cours, ton STUDENT ABONNEMENT n'est pas valable.
- Ton STUDENT ABONNEMENT est valable pour un nombre illimité de voyages via le point frontière concerné (exception pour Lille Flandres : tu choisis l'un des 2 points frontière via lequel tu souhaites voyager), sur le trajet* et dans la classe choisie pendant la période de validité. Tu peux commencer, interrompre* ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare* belge située sur ton itinéraire le plus court en kilomètres (pour l'abonnement à destination de Lille Flandres, également sur le réseau SNCF).
- Durant la période de validité de ton abonnement, tu peux rejoindre ta gare de destination via l'itinéraire le plus court en kilomètres ou via un itinéraire alternatif*, mais toujours via le point frontière concerné (pour Lille Flandres : tu choisis via quel point frontière tu souhaites voyager, soit Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière) .
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ni dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s) sur le réseau belge*.
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), ton STUDENT ABONNEMENT comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présente ta Carte MoBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Sur ton ticket de validation pour Roosendaal / Breda est imprimé un code-barres permettant d'ouvrir les portiques d'accès au quai à Roosendaal/Breda. Présente ton ticket de validation papier au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Ton abonnement peut être utilisé comme libre-parcours au Grand-Duché de Luxembourg dans les trains et les bus de la Société de transport ferroviaire luxembourgeoise (CFL) et dans les bus exploités par AVL, RGTR, TICE et LUXTRAM et ce pendant la validité du ticket de validation.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la zone, sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée s'élève à 150 km par trajet simple sur le réseau* belge.
- Le prix varie en fonction de la durée de ta validation (1, 3 ou 12 mois).

- Le prix de ton abonnement est calculé sur base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière* correspondant, au tarif* transfrontalier concerné.
- Le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière correspondant à votre destination en fonction du trajet kilométrique le plus court. A ce prix est ajouté le prix du trajet SNCF (Lille Flandres ou Maubeuge) ou NS (Maastricht ou Maastricht Randwyk ou Eijsden, Breda ou Roosendaal) ou DB (Aachen).
- Pour l'abonnement luxembourgeois : le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière* en fonction du trajet kilométrique le plus court, à ce prix est ajouté le forfait luxembourgeois (gratuit en 2e classe).
- Le prix d'un STUDENT ABONNEMENT est le même au départ ou à destination de Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden.
- Si tu souhaites combiner ton STUDENT ABONNEMENT avec STIB, TEC ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément régional (maximum 1 supplément) s'ajoute au prix SNCB du STUDENT ABONNEMENT transfrontalier concerné. Voir « Tarifs* ».

Supplément De Lijn : deux forfaits existent en fonction de ton âge : un forfait jusqu'à 24 ans inclus et un forfait à partir de 25 ans à moins de 26 ans.

Supplément STIB : 1 forfait unique existe, quel que soit ton âge. A la STIB, le prix est plus avantageux, il est donc préférable que tu achètes, séparément, ton abonnement scolaire STIB.

Supplément TEC : trois forfaits existent en fonction de ton âge : un forfait de 12 à 17 ans, un forfait de 18 à 24 ans et un forfait à partir de 25 ans jusqu'à moins de 26 ans. En combinant le supplément à un STUDENT ABONNEMENT, tu bénéficies d'une réduction supplémentaire sur le forfait si tu as moins de 18 ans.

Sais-tu que chez certaines sociétés régionales, ton statut (Intervention Majorée, Familles Nombreuses) et/ou ton âge peu(ven)t te faire bénéficier de tarifs privilégiés ou du transport gratuit ? Consultez www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be pour en savoir plus. Dans ce cas, il est préférable d'acheter séparément vos abonnements : un abonnement de train à la SNCB et ton abonnement régional auprès de la société de transport régionale.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Carte [MoBIB*](#) » et "[support papier](#)".

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger le trajet de ton STUDENT ABONNEMENT durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Tu peux échanger ton abonnement uniquement contre un abonnement du même type et pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de ton nouveau STUDENT ABONNEMENT. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de ton STUDENT ABONNEMENT initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité du STUDENT ABONNEMENT que tu veux échanger. Si la valeur résiduelle de ton abonnement initial excède le prix de ton nouvel abonnement, le solde te sera remboursé.

Exemple : STUDENT ABONNEMENT pour 12 mois (€ 260,00) échangé après 180 jours d'utilisation : $260 - (260 \times 180/365^1) =$ à arrondir aux dix eurocents les plus proches \Rightarrow € 131,80

Frais administratifs* = € 10,00 \Rightarrow €131,80 - € 10,00 = **€ 121,80** à déduire du montant du nouvel abonnement.

- Un éventuel supplément de transport régional combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT ne peut jamais être échangé séparément.

¹ Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).

COMMENT PASSER DE 2^{ème} EN 1^{ère} CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un STUDENT ABONNEMENT transfrontalier valable en 2^{ème} classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^{ère} classe, tu achètes ton surclassement* .
 - ✓ S'il s'agit d'un trajet international, tu peux uniquement acheter un ticket surclassement* dans le train pour le trajet réellement effectué en 1^{ère} classe :
 - du lundi au jeudi inclus, tu paies la différence entre les 2 classes d'un Standard Ticket international.
 - du vendredi au dimanche inclus (jours fériés belges compris), tu paies la différence entre les 2 classes :
 - ✓ d'un WEEKEND TICKET INTERNATIONAL si le surclassement* est demandé pour l'aller-retour,
 - ✓ d'un STANDARD TICKET INTERNATIONAL si le surclassement* est demandé uniquement pour le voyage aller ou le voyage retour.

Règles d'application du Tarif à Bord* :

Le Tarif à bord* est d'application pour les surclassements* (international), dans les deux sens.

Exceptions (pas de supplément Tarif à bord*) :

- Achat d'un surclassement* au départ de Eijsden (Pays-Bas) vers la Belgique.
- Achat d'un surclassement* au départ de Lezennes, Hellemmes, Pont de Bois, Annappes et Croix l'Allumette (France) vers la Belgique.
- ✓ S'il s'agit d'un trajet intérieur, le prix du surclassement* pour le trajet réellement effectué en 1^{ère} classe est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard*
 - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* .

Le prix de ce surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^{ère} classe.

Tu peux acheter ton surclassement*, à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur [sncb.be](https://www.sncb.be) nominatif), via l'app SNCB (nominatif), dans le train au Tarif à Bord*).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton STUDENT ABONNEMENT est effectué au guichet d'une gare* belge de ton choix. La date de ta demande de remboursement sera prise en considération pour l'application des règles de remboursement décrites ci-dessous.
le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :
- SNCB Customer Services
Service Clientèle
10-14 bureau B-CS.6424
Avenue de la Porte de Hal, 40
1060 Bruxelles
- Ton STUDENT ABONNEMENT est intégralement remboursable au guichet d'une gare belge* :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance;
 - ou le jour même, endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
 - Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un STUDENT ABONNEMENT d'1 mois n'est donc pas remboursable.
 -

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du STUDENT ABONNEMENT en fonction du nombre de mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

Exemple de remboursement pour un STUDENT ABONNEMENT avec une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours
260,00 EUR	143,00 EUR	65,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Tu ne peux prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si tu disposes d'un ticket surclassement*, en l'absence de voiture de première classe ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande au personnel d'accompagnement du train une attestation que tu enverras au Service Clientèle dans les 14 jours calendriers, date du voyage incluse. Le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acheté avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

Si tu as 18 ans ou plus et que tu as prolongé ton STUDENT ABONNEMENT en ligne, mais il s'avère après quelques jours que l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte. Dans ce cas, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total de ta validation t'est remboursé avant le début de ta période de validation. Durant la période de validation, des frais administratifs* sont facturés.

- Un éventuel supplément de transport régional combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT ne peut jamais être remboursé séparément.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport - Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Présente ta Carte MoBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où tu effectues une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu effectues une interruption de voyage*, alors achète également un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?**

Oui. Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF). Autorisé au grand au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur le réseau belge* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat, à l'un de nos canaux de vente, d'un nouveau titre de transport couvrant le trajet* entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et ta nouvelle destination en Belgique. Si tu achètes ce titre de transport dans le train, le prix de ton ticket sera majoré du supplément « Tarif à bord* ».

Autorisé sans formalité au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**

Oui. Tu peux utiliser un autre titre de transport sur le réseau belge* avant ou après ton STUDENT ABONNEMENT. Si tu utilises un autre titre de transport avant ou après ton STUDENT ABONNEMENT, les deux titres de transport sont considérés comme 1 seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application mais toujours par le point frontière* concerné. Lors du contrôle dans le train, tu présentes les deux titres de transport.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Avec ton STUDENT ABONNEMENT, tu peux bénéficier d'un tarif* avantageux aux parkings gérés par [Parking SNCB](#).

Ton STUDENT ABONNEMENT LUXEMBOURG te permet de bénéficier de la gratuité du parking d'Arlon (géré par [Parking SNCB](#)). La validité de ton abonnement parking gratuit est de 1,3 ou 12 mois.

Muni de ton STUDENT ABONNEMENT valable, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement si tu as 18 ans ou plus (exception : pour Lille Flandres et Maubeuge : achat d'un ticket international « enfant accompagné » à prix forfaitaire très avantageux).

Ton abonnement est chargé sur ta Carte MoBIB* personnalisée. Découvre toutes les possibilités offertes par la [Carte MoBIB*](#).

CONDITIONS JURIDIQUES APPLIQUABLES

Ton STUDENT ABONNEMENT est régi par les Conditions Générales de Transport applicables au transport international (<https://www.b-europe.com/FR/Juridique/Conditions-de-Transport>) à l'exception des articles 9 et 10 de ces conditions qui ne sont pas d'application. A l'inverse, les articles 4§3, 5.4, 11 à 13 et l'annexe 1 des Conditions Générales de Transport applicables au transport national ([Conditions Générales de Transport - transport national](#)) sont exceptionnellement d'application au STUDENT ABONNEMENT.